

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

VOIX DE ROME

Malgré la clarté et la précision de ses enseignements, l'encyclique pontificale sur les organisations ouvrières, la *Singulari quadam*, fut et demeure encore l'objet de controverses persistantes dans les milieux catholiques d'Allemagne. Il faut encore déplorer l'endurcissement de certaines oppositions, assez nombreuses, aux sages directions de cette encyclique.

Ces oppositions, rationalistes ou semi-catholiques, s'appuient sur cette prétention que les organisations ouvrières professionnelles poursuivent un but purement économique, qu'elles restent sur un terrain neutre où l'Église n'a pas à exercer de juridiction. Cette prétention a été plus d'une fois énoncée, et même par des personnalités en vue, au congrès d'Essen, tenu, en 1912, par les « Syndicats chrétiens » d'Allemagne, pour examiner et même pour contredire la lettre du Pape.

Les controverses, plus excusables que les oppositions, ont porté sur le point de savoir si les syndicats dits *chrétiens* ont été approuvés dans de certaines conditions, ou s'ils sont simplement tolérés, à raison des conditions particulières où ils se trouvent en Allemagne.

Pour l'observateur catholique, non sollicité à prendre parti dans les choses d'Allemagne, il paraît bien certain, à la lecture attentive de l'encyclique *Singulari quadam*, que les « Syndicats chrétiens », s'ils ne sont pas réprouvés absolument, ne sont pas non plus approuvés. Ils sont tolérés, pour l'Allemagne, sous certaines conditions et moyennant des correctifs bien déterminés.

La question de la neutralité et de l'interconfessionalisme des œuvres n'est pas débattue et n'excite pas les intérêts et les passions seulement en Allemagne : elle se pose un peu partout.

En Autriche, elle vient de donner lieu à de vives controverses entre divers groupes catholiques et ces controverses ont eu leurs échos jusqu'à Rome. Une lettre du cardinal Secrétaire d'État, adressée à l'Archevêque de Vienne, au nom de Sa Sainteté, a dû préciser une fois de plus la pensée et la direction du Saint-Siège.

Dans ce document, que l'*Action Sociale* a publié *in extenso*